

Polygon Suisse : toujours à vos côtés

Maillons essentiels du groupe Polygon, nos 170 spécialistes et 140 véhicules permettent de traiter chaque année plus de 15 000 sinistres en Suisse. Nos 14 sites en Suisse allemande et dans le Tessin garantissent une excellente réactivité et un service de premier plan sur site. Experts en gestion des dommages, nous atténuons l'impact des dégâts en assurant une restauration rapide et efficace.

140 

Avec notre flotte de 140 véhicules, nous nous déplaçons chaque jour pour intervenir auprès de notre clientèle.

170 

170 spécialistes compétents et fiables veillent chaque jour à satisfaire notre clientèle.

15'000 

Forts de notre expertise pour une gestion globale des dommages, nous maîtrisons et atténuons les conséquences des dégâts sur environ 15 000 sinistres annuels en Suisse.

14 

Grâce à nos 14 sites en Suisse allemande et dans le Tessin, nous ne sommes jamais loin de vous !

Comment nous contacter



- | | |
|---------------|-------------------------|
| 1 Sennwald SG | 8 Rothrist AG |
| 2 Tuggen SZ | 9 Liestal BL |
| 3 Galgenen SZ | 10 Ostermundigen BE |
| 4 Wetzikon ZH | 11 Steg VS |
| 5 Adliswil ZH | 12 Giubiasco TI |
| 6 Luzern LU | 13 Yverdon-les-Bains VD |
| 7 Dulliken AG | 14 Mendrisio TI |

Contact

POLYGON Suisse AG
Spinnerstrasse 2
CH-4410 Liestal

Tél. 0848 24 00 00
switzerland@polygongroup.com
www.polygongroup.ch

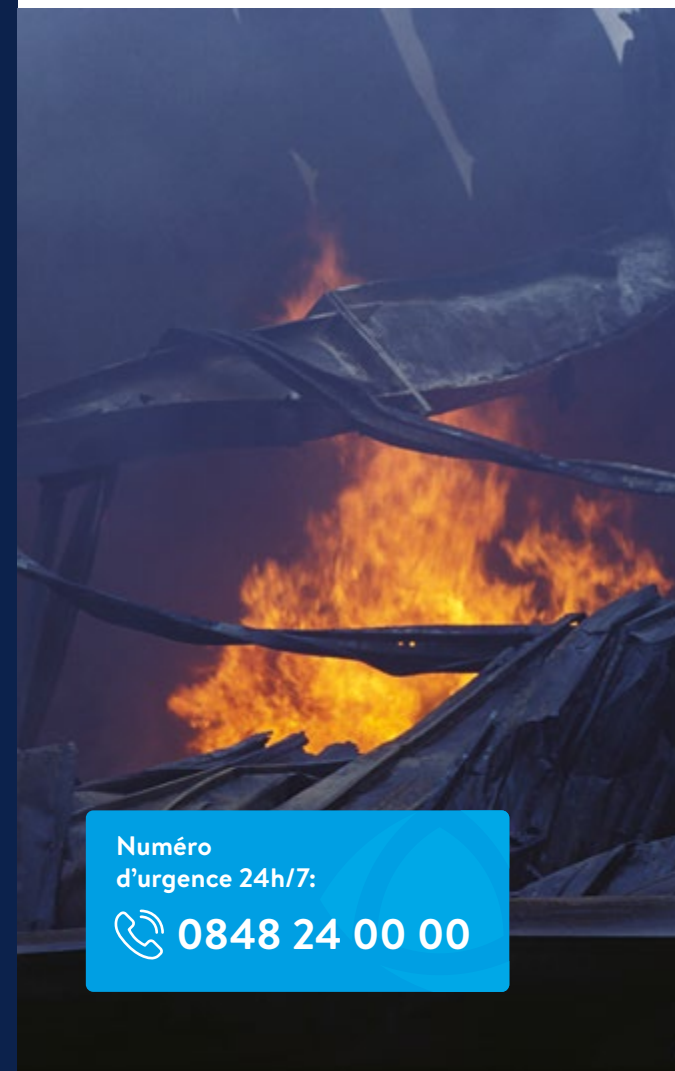
Numéro d'urgence 24h/7:

Notre service 24h/24 est à votre disposition 365 jours par ans. En cas d'urgence, nous sommes chez vous en quelques heures.

 **0848 24 00 00**

À l'aide, un sinistre causé par le feu!

Tout ce que vous devez savoir



Numéro
d'urgence 24h/7:

 **0848 24 00 00**

Always By Your Side.

Après un sinistre causé par le feu, 4 étapes de travail importantes ont lieu

1 DÉCLARATION DU SINISTRE

Un incendie a provoqué un sinistre chez vous. Vous l'avez déjà déclaré chez nous ou auprès de votre assurance. Pour cette raison, nous vous avons envoyé un collaborateur dans les plus brefs délais qui a examiné et consigné votre sinistre.

2 INSPECTION DES DOMMAGES

Chaque sinistre causé par un incendie nécessite des mesures individuelles: une inspection approfondie des dommages est d'une importance fondamentale. Nous préparons un rapport détaillé du sinistre et un concept de réhabilitation.

3 PREMIÈRES MESURES ET DÉCONTAMINATION

Dans la plupart des sinistres causés par des incendies, la suie et les agents d'extinction provoquent des processus chimiques qui attaquent les surfaces. Cela entraîne une extension du sinistre, voire la perte totale des objets ou parties du bâtiment concernés. Une intervention rapide et correcte peut atténuer ou arrêter cette situation. Il est donc généralement nécessaire de prendre des mesures immédiates, telles que l'assèchement technique, la décontamination, le nettoyage ou l'étanchéification, pour empêcher cette propagation du sinistre.

4 PHASE DE RESTAURATION ET DE RÉHABILITATION

Une fois les premières mesures terminées, la phase de réhabilitation commence. Ici, l'état original des pièces de construction et de l'inventaire est restauré en utilisant tous les corps de métier et mesures nécessaires. Polygon vous offre un service complet. En fonction de vos besoins et de vos souhaits, cela comprend la démolition, la réparation, l'assèchement technique et même la réhabilitation et la restauration des éléments et surfaces touchés ainsi que des pièces d'inventaire.



Ce que fait POLYGON pour réparer votre sinistre causé par un incendie

Un incendie se propage souvent rapidement – et même après avoir été éteint, il laisse des traces importantes de son pouvoir destructeur. Souvent, on ne voit réellement qu'après l'étendue du sinistre. Le choc initial est souvent suivi d'une grande incertitude: Que peut-on encore sauver? À quoi faut-il veiller? Et quand tout cela sera-t-il terminé? Dans cette brochure, nous souhaitons vous donner les premières réponses à ces questions. Avec plus de 60 ans d'expérience, nous savons exactement, chez Polygon, à quel point cette situation est difficile pour vous. C'est pour cela que la réhabilitation est également une question de cœur pour nous. Nous faisons de notre mieux pour rendre votre bâtiment à nouveau entièrement habitable le plus rapidement possible.

Ce qu'il se passe maintenant chez vous

Experts, renovateurs, artisans et techniciens – après les dommages causés par l'incendie, de nombreux professionnels s'occupent de rendre votre maison à nouveau entièrement habitable. Mais qu'est-ce qui se passe alors concrètement? Voici un guide:

1. Mesures initiales / mesures de réduction du sinistre

Le feu est éteint. Il est maintenant important de veiller à ce que les dommages consécutifs soient les moins importants possible. Nos collaborateurs prennent donc immédiatement des mesures initiales pertinentes:

- Les appareils et machines électriques sont immédiatement éteints et déconnectés de l'alimentation électrique.
- Les gaz de combustion doivent être conduits à l'air libre.

- Les évacuations et autres ouvertures sont fermées pour empêcher les polluants de s'écouler de manière incontrôlée.
- L'eau d'extinction résiduelle est pompée, tout meuble ou objet concerné par cette mesure doit être déplacé vers une pièce sèche.
- Préserver les surfaces concernées par la corrosion chimique.

L'eau d'extinction provoque souvent des dégâts d'eau en plus de l'incendie. Par conséquent, l'humidité de l'air doit également être contrôlée et régulée. Dans le cas de machines ou d'équipements, des agents spéciaux de protection contre la corrosion permettent d'éviter autant que possible d'autres dommages consécutifs.

2. Décontamination

Lors de la décontamination, toutes les traces de l'incendie, par ex. la suie, la fumée et les polluants, sont éliminées de manière professionnelle du bâtiment, des biens ménagers et de l'inventaire. Notre personnel hautement spécialisé détermine la procédure de décontamination optimale pour cela, en fonction des dommages individuels. La durée dépend de l'ampleur du sinistre.

3. Réhabilitation

Si vous le souhaitez, nous pouvons également prendre en charge la mise en oeuvre des mesures de réhabilitation et soumettre à votre compagnie d'assurance une offre correspondante.

- Réhabilitation de bâtiments
- Travaux de déconstruction
- Assèchement
- Réhabilitation de l'inventaire (appareils électriques, meubles, matériel, machines, installations, etc.)

